



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la
population et du Bureau des
Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
3 juillet 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Gabon

Montant indicatif de l'assistance proposée : 4 millions de dollars, dont 2,1 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1,9 million à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2018-2022)

Cycle : Septième

Catégorie selon la décision 2007/42 : Jaune

Montant indicatif de l'assistance proposée

(En millions de dollars É.-U.)

<i>Domaines de réalisation du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Réalisation 2 : Adolescents et jeunes	1,8	1,9	3,7
Programme : coordination et appui	0,3	–	0,3
Total	2,1	1,9	4,0

I. Fondements du programme

1. En 2013, la population du Gabon était estimée à 1,8 million de personnes, dont 54,6 % de moins de 25 ans. Du fait de la taille grandissante de ce segment de la population, on observe une demande croissante de services liés à la santé, à l'éducation et à l'emploi et une volonté de participer davantage au développement. Malgré un revenu estimé à 8 581 dollars par habitant en 2015, 33 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le Gabon se classe à la 110^e place sur 189 pays selon l'indice de développement humain établi par le PNUD pour l'année 2016.

2. La mortalité maternelle au Gabon était estimée à 316 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012. Ce phénomène s'explique en partie par les grossesses précoces chez les filles âgées de 15 à 19 ans. Selon le recensement de 2013, 35 % des jeunes filles de cette tranche d'âge étaient enceintes ou l'avaient déjà été. L'incidence des grossesses précoces avant l'âge de 18 ans atteint 59 % dans les zones rurales. La grossesse précoce est l'un des principaux facteurs de la fistule obstétricale chez les femmes âgées de 15 à 24 ans (50 %). Selon une enquête réalisée en 2015 sur la grossesse à l'école, 45 % des mères adolescentes ont été confrontées à des difficultés scolaires, 44 % ont redoublé au moins une fois, 8 % ont abandonné l'école et 3 % en ont été expulsées. Pour lutter contre ces problèmes, le Plan national de développement sanitaire ambitionne de faire passer le taux de grossesses chez les adolescentes et les jeunes de 28 % à 14 % d'ici à 2021.

3. En 2012, le taux de prévalence du VIH chez les adolescents et les jeunes (âgés de 15 à 19 ans) était estimé à 1,5 %, avec des disparités entre les sexes et les zones géographiques. La prévalence était en effet six fois plus importante chez les filles que chez les garçons (2,4 % contre 0,4 %, et 2,5 % contre 1,9 % dans les zones rurales). 93 % des adolescents étant scolarisés, les établissements scolaires constituent l'endroit idéal pour toucher cette tranche d'âge et enrayer cette tendance, en particulier chez les filles âgées de 15 à 19 ans, qui sont les plus exposées au virus.

4. Malgré les efforts entrepris pour améliorer la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, ceux-ci restent victimes de discrimination en raison d'obstacles juridiques et institutionnels. Au Gabon, l'âge légal du mariage est de 15 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons. Le recensement de la population et de l'habitat de 2013 a révélé que 33,9 % des filles âgées de 15 à 19 ans avaient subi des violences sexuelles. Toutefois, un grand nombre de difficultés structurelles et de problèmes liés aux capacités institutionnelles empêchent de coordonner efficacement les interventions de façon à améliorer l'accès des adolescents et des jeunes aux services de santé. Une analyse réalisée en 2014 par la Direction de la santé maternelle et infantile montre que le cadre institutionnel n'est pas propice à une mise en œuvre efficace des politiques et des programmes en faveur des jeunes, en particulier au niveau scolaire. Il n'existe quasiment pas de données ventilées sur la santé, l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi et autres aspirations des adolescents et des jeunes. Cette lacune en matière de données, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, s'explique par un manque de coordination intersectorielle et de ressources humaines qualifiées.

5. Le sixième programme a permis d'obtenir des résultats probants, bien qu'il ait été confronté à de nombreux défis. Il a contribué à augmenter le nombre de points de prestation de services proposant au moins trois moyens de contraception (passé de 1 à 21), et a fait passer le taux de prévalence des moyens de contraception modernes de 12 % à 19 % chez les femmes. Le programme a également apporté son concours au recensement de 2013 et à trois analyses thématiques consacrées aux jeunes, à la mortalité maternelle et

aux femmes. Le FNUAP a par ailleurs assuré un soutien technique et financier afin d'aider le Gabon à élaborer son profil démographique.

6. L'examen approfondi du sixième programme a mis en évidence plusieurs enseignements retenus, à savoir, la nécessité pour le FNUAP : d'accroître l'implication des bénéficiaires, en particulier des jeunes ; de mettre en œuvre des partenariats stratégiques et innovants ; de mobiliser davantage de ressources afin de pérenniser et d'améliorer les résultats déjà obtenus en matière de lutte contre le VIH ; et d'augmenter le taux de prévalence de la contraception.

II. Priorités du programme et partenariats

7. Compte tenu de ses réalisations passées, le FNUAP est considéré par le gouvernement et les autres partenaires comme un chef de file dans les domaines de la santé reproductive, des droits des femmes et des filles et de la production de données. Toutefois, étant donné les sévères mesures d'austérité financière qui touchent le pays, le FNUAP et les autres organisations ont conscience que le gouvernement n'est probablement pas en mesure de financer comme il le devrait les interventions des Nations Unies. Le FNUAP est également conscient que la base restreinte de donateurs au niveau local limite les possibilités de mobilisation de ressources nationales. Par conséquent, en vue de maximiser son impact, et étant donné la taille modeste du bureau de pays et les faibles possibilités de financements nationaux, le programme se concentrera essentiellement sur le volet « Adolescents et jeunes » du nouveau plan stratégique. Pour ce faire, il adoptera un fonctionnement intégré et rentable et ciblera plusieurs domaines essentiels : réduire la mortalité maternelle en s'attaquant au problème des grossesses chez les adolescentes et les jeunes, défendre les droits des adolescents et des jeunes, et améliorer leur accès aux services de santé reproductive, et notamment à une éducation complète à la sexualité, aux moyens de contraception modernes et à la prévention du VIH.

8. Le programme respecte l'approche programmatique adoptée par le FNUAP pour les pays à revenu intermédiaire et tient compte du contexte national en vigueur. Il s'attachera donc essentiellement à œuvrer en amont afin de favoriser un environnement propice à la santé sexuelle et reproductive et à l'autonomisation des jeunes, notamment dans les situations de crise humanitaire. À long terme, cette démarche aura un impact favorable sur leur santé reproductive et sur le développement du pays dans son ensemble.

9. Le programme contribuera également à générer des données ventilées destinées à l'élaboration de programmes relatifs aux adolescents et aux jeunes, et plaidera pour un investissement en faveur des jeunes afin d'optimiser leur potentiel, conformément à l'engagement du gouvernement.

10. Le programme de pays proposé s'inspire des documents suivants : (a) les objectifs de développement durable 1 à 5 relatifs au développement social, l'objectif 16 sur l'accès à la justice et l'objectif 17 sur les partenariats ; (b) les sections du plan stratégique du Gabon consacrées à la gouvernance, et plus particulièrement à la disponibilité des données, à l'amélioration des droits de l'homme, et à l'accès à des services de santé de qualité et à une croissance partagée ; (c) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) concernant l'amélioration de la gouvernance et le développement inclusif ; (d) le volet « Adolescents et jeunes » du plan stratégique du FNUAP. Il s'agit d'un programme d'envergure nationale, qui adopte une approche multisectorielle. Il contribuera à l'équité et l'égalité des sexes en améliorant les conditions de vie des adolescents et des jeunes, en particulier des plus vulnérables (autochtones et migrants, notamment) grâce à des

stratégies telles que le plaidoyer, le dialogue politique et la gestion des connaissances. Il sera mis en œuvre au moyen des interventions détaillées ci-dessous.

A. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

11. Produit 1 : Les politiques nationales sont améliorées afin de dispenser aux adolescents et aux jeunes, en particulier aux plus vulnérables (filles, jeunes autochtones et migrants), les connaissances et les compétences qui leur permettront de prendre les meilleures décisions possible concernant leur santé sexuelle et reproductive. Le programme mettra en œuvre les stratégies suivantes : (a) plaidoyer aux niveaux législatif, politique et administratif afin d'améliorer la coordination et la gouvernance des interventions destinées aux jeunes ; (b) plaidoyer et appui en faveur de l'examen des politiques et des lois afin de faciliter l'accès des garçons et des filles aux services de santé sexuelle et reproductive, et notamment aux moyens de contraception modernes et aux méthodes de prévention du VIH ; (c) plaidoyer et appui en faveur de l'examen des politiques et des lois afin de lutter contre le mariage d'enfants, les rapports sexuels précoces, les violences sexuelles et autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles ; (d) soutien aux initiatives de sensibilisation visant à favoriser l'application effective de la nouvelle version du Code civil sur le mariage et de la loi sur l'accès des adolescents et des jeunes aux services de santé reproductive ; (e) plaidoyer en faveur d'une réorganisation et d'un renforcement des capacités de la Direction de la santé maternelle et infantile, et d'une meilleure coordination entre les Ministères chargés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse, afin de répondre aux besoins des adolescents et des jeunes en matière de santé ; (f) identification et partage des bonnes pratiques et des connaissances en matière de coordination des services de santé sexuelle et reproductive destinés aux jeunes et aux adolescents ; (g) plaidoyer en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre effective d'un programme d'éducation complète à la sexualité dans les écoles et les communautés, intégrant la prévention des violences sexuelles et autres violences à l'égard des femmes et des filles ; (h) plaidoyer en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle visant à prévenir les grossesses non désirées chez les adolescentes.

12. Produit 2 : Les organisations nationales de jeunes sont en mesure d'aider les adolescents et les jeunes, en particulier les plus vulnérables (jeunes filles, jeunes autochtones et migrants), à participer activement à la défense de leur santé sexuelle et reproductive, notamment dans les situations de réduction des risques de catastrophe et d'intervention humanitaire. Afin d'améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions en faveur des adolescents et des jeunes, le programme adoptera les stratégies suivantes : (a) plaidoyer en faveur de l'appui et du développement de réseaux destinés aux jeunes dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ; (b) plaidoyer en faveur du renforcement des capacités des animateurs de groupes de jeunes, afin qu'ils puissent participer activement à la planification et à la mise en œuvre des programmes de santé reproductive ; (c) plaidoyer et appui en faveur des réseaux de jeunes afin de prévenir la violence à l'égard des filles en milieu scolaire, et plus généralement toute forme de violence à l'égard des filles, ainsi que le mariage d'enfants ; (d) plaidoyer en faveur de l'établissement de partenariats entre les organisations de jeunes, le gouvernement et le secteur privé dans le domaine de la santé reproductive ; (e) plaidoyer en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à tirer parti du dividende démographique ; (f) plaidoyer en faveur de la prise en compte des besoins des femmes et des filles dans les interventions humanitaires et la prévention des catastrophes ; (g) aide à la collecte de données dans les situations de prévention des catastrophes et

d'intervention humanitaire, accompagnée d'un renforcement des capacités des partenaires nationaux en matière d'utilisation de ces données et de prise de décisions éclairées.

13. Produit 3 : Les politiques et programmes nationaux sont renforcés afin de pouvoir s'attaquer aux éléments déterminants de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, en particulier des plus vulnérables. Afin d'améliorer les données qui viendront étayer les interventions et les politiques en faveur des adolescents et des jeunes, le programme adoptera les stratégies suivantes : (a) renforcement du système statistique national de façon à obtenir des données sectorielles, en particulier sur la santé, l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et de programmes de santé reproductive destinés aux jeunes ; (b) plaider en faveur de la mise en place d'un dispositif qui assurera le suivi des objectifs de développement durable qui concernent le FNUAP ; (c) renforcement des capacités du Ministère des affaires sociales à produire des données et des rapports portant spécifiquement sur les jeunes autochtones et autres groupes vulnérables.

14. La collecte de données joue un rôle essentiel pour dresser un état des lieux précis des groupes touchés lors d'une crise humanitaire. C'est pourquoi le programme apportera son concours au recueil de données destinées aux initiatives visant à prévenir, préparer et combattre les catastrophes. Si une crise majeure se produisait, le bureau régional pourrait par exemple être appelé à apporter son aide afin d'améliorer la communication sur les besoins des personnes les plus vulnérables, en particulier des femmes enceintes, des migrants et des populations autochtones.

III. Programme et gestion des risques

15. Le Représentant résident et le Ministère de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective sont responsables de la supervision du programme. Sa mise en œuvre sera assurée par les Ministères chargés de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, du budget et de la jeunesse, en partenariat avec des organisations de la société civile, en particulier des organisations de jeunes intervenant dans le domaine de la santé reproductive, le Conseil national de la jeunesse et des associations parents-enseignants. Le FNUAP collaborera également avec d'autres organismes des Nations Unies à travers des programmes conjoints, dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action ». L'exécution nationale sera le mode de mise en œuvre à privilégier pour le septième programme.

16. Le FNUAP et le gouvernement encourageront la gestion axée sur les résultats ainsi que la redevabilité, ce qui suppose que les partenaires soient informés des exigences du FNUAP, mais également qu'ils aient les capacités nécessaires pour y répondre. L'accent sera également mis sur la sécurité du personnel, du matériel et des opérations. L'équipe du bureau régional continuera par ailleurs à participer au bon déroulement du programme.

17. Le bureau de pays du FNUAP au Gabon se compose actuellement d'un Représentant résident, d'un représentant adjoint, d'un administrateur de programmes et de plusieurs agents de soutien. Le profil des effectifs de ce bureau sera revu afin de favoriser un programme axé sur le plaidoyer et la mobilisation des ressources. Le siège, le bureau régional et les autres bureaux de pays (dans le cadre de la coopération Sud-Sud) apporteront leur concours si nécessaire.

18. S'agissant des obstacles potentiels à la réalisation des objectifs du programme, les risques sociopolitiques et liés à la sécurité et au changement climatique occupent une place importante. Le Gabon voit actuellement son climat social et politique se dégrader. Il

pourrait également subir les conséquences de diverses crises survenues dans les pays voisins. Par le passé, des crises similaires ont provoqué un afflux de réfugiés vers le Gabon, ce qui a entraîné des urgences humanitaires à petite échelle. Le climat équatorial du pays le rend vulnérable aux événements météorologiques extrêmes, notamment aux inondations. Le pays est par ailleurs exposé à l'émergence ou à la résurgence de maladies virales telles qu'Ebola, responsable de deux épidémies ces dernières années.

19. Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, le Gabon dispose en théorie des fonds nécessaires pour financer son développement. Toutefois, en raison de la chute du prix du pétrole, le gouvernement ne sera, à court terme, pas en mesure de répondre aux différentes demandes émanant de tous les organismes des Nations Unies. Un plan de mobilisation des ressources a été élaboré afin de pouvoir lever 1,9 million de dollars, conformément à l'objectif annoncé. Ce montant repose sur un scénario de redressement économique relativement rapide durant le cycle de vie du programme de pays. On peut s'attendre à obtenir des ressources supplémentaires, car le Gabon est connu pour avoir versé des contributions exceptionnelles au FNUAP par le passé.

20. Le présent descriptif de programme de pays montre la contribution du FNUAP aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est définie dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ainsi que dans le dispositif de contrôle interne du FNUAP.

VI. Suivi et évaluation

21. Le programme mettra en place un système de suivi et d'évaluation intégré au système de suivi et d'évaluation plus général du PNUAD dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». On estime que 4 % du budget du programme sera affecté à ce poste.

22. Le cadre de suivi et d'évaluation prévoit : (a) un examen annuel visant à évaluer les performances du programme afin de procéder aux réajustements nécessaires et de fournir des informations en vue de l'examen à mi-parcours ; (b) un examen à mi-parcours destiné à évaluer le niveau de réalisation et à identifier les bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées ; (c) une évaluation finale ayant pour but de déterminer le niveau de réalisation, d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de la mise en œuvre, et de formuler des recommandations en vue d'orienter l'élaboration du cycle programmatique suivant. Il comprendra également des missions sur le terrain impliquant les partenaires, des activités d'assurance qualité visant à améliorer la redevabilité, ainsi qu'une culture de la gestion axée sur les résultats. Les grandes étapes seront consignées afin d'améliorer le suivi du programme.

23. Le programme, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, contribuera à renforcer les capacités de l'agence nationale de statistiques. Lesdits organismes prévoient d'élaborer un programme conjoint visant à améliorer les statistiques sectorielles sous la direction du FNUAP. L'un des objectifs est de mettre en place un mécanisme permettant un meilleur suivi des objectifs de développement durable. L'expertise des Nations Unies en matière de production de données est reconnue (recensement général, enquêtes démographiques et de santé, éducation, comptes nationaux, vulnérabilité). Le FNUAP se chargera donc de produire des données ventilées qui serviront

de base aux politiques et programmes destinés aux jeunes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la gouvernance.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE GABON (2018-2022)

<p>Priorité nationale : Améliorer la situation sanitaire et le bien-être de la population gabonaise, en particulier des personnes les plus marginalisées</p> <p>Réalisations énoncées dans le PNUAD : 1. Les habitants du Gabon, et en particulier les plus vulnérables, ont accès à des services sociaux élémentaires de qualité qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie. 2. Les institutions locales et nationales améliorent leurs processus démocratiques, leur respect des droits de l'homme et leur transparence, appliquent une gouvernance économique efficace fondée sur la redevabilité et disposent d'un système statistique performant afin d'inspirer des politiques publiques efficaces.</p> <p>Indicateurs : Taux de mortalité maternelle. Niveau de référence 2016 : 316 décès pour 100 000 ; <i>niveau cible 2022</i> : 129 décès pour 100 000. Taux de scolarisation. Niveau de référence 2016 : 94 % ; <i>niveau cible 2022</i> : 100 %. Indice de performance du système statistique. Niveau de référence 2015 : 40/100 ; <i>niveau cible 2022</i> : 60/100.</p>				
<i>Réalisations du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>Réalisation 2 : Adolescents et jeunes</p> <p><u>Indicateur(s) de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de grossesses chez les adolescentes <i>Niveau de référence 2016</i> : 28 % ; <i>niveau cible</i> : 14 % Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans sachant identifier correctement les moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH <i>Niveau de référence 2016</i> : 50,7 % ; <i>niveau cible</i> : 70 % 	<p><u>Produit 1</u> : Les politiques nationales sont améliorées afin de dispenser aux adolescents et aux jeunes, en particulier aux plus vulnérables (jeunes filles et jeunes autochtones), les connaissances et les compétences qui leur permettront de prendre les meilleures décisions possible concernant leur santé sexuelle et reproductive</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de lois et de politiques mises à jour facilitant l'accès des adolescents et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence 2018</i> : 0 ; <i>niveau cible 2022</i> : 3 Nombre d'écoles appliquant un programme d'éducation complète à la sexualité, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence 2018</i> : 0 ; <i>niveau cible 2022</i> : 30 Nombre de secteurs appliquant la stratégie nationale de prévention du VIH et des grossesses chez les adolescents et les jeunes <i>Niveau de référence 2018</i> : 0 ; <i>niveau cible 2022</i> : 3 	Ministères chargés de l'éducation, de la santé et de la justice ; organisation de la société civile ; OMS ; UNESCO ; UNICEF	2,2 millions de dollars (dont 1,2 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,0 million à financer au moyen d'autres types de ressources)
	<p><u>Produit 2</u> : Les organisations nationales de jeunes sont en mesure d'aider les adolescents et les jeunes, en particulier les plus vulnérables (jeunes filles et jeunes autochtones), à participer activement à la défense de leur santé sexuelle et reproductive, notamment dans les situations de</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'animateurs de groupes de jeunes en mesure de participer activement à la promotion de la santé sexuelle et reproductive des jeunes <i>Niveau de référence 2018</i> : 0 ; <i>niveau cible 2022</i> : 250 Nombre de réseaux d'organisations de jeunes mis en place et opérationnels <i>Niveau de référence 2018</i> : 1 ; <i>niveau</i> 	Conseil national de la jeunesse, Ministères chargés de la jeunesse et de la communication, secteur privé, organisations de la société civile	0,8 million de dollars (dont 0,2 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,6 million à financer au moyen

	réduction des risques de catastrophe et d'intervention humanitaire	<p><i>cible 2022 : 3</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats noués par des organisations de jeunes dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation <i>Niveau de référence 2018 : 0 ; niveau cible 2022 : 10</i> • Nombre de séances de sensibilisation à la réduction des risques de crise humanitaire et de catastrophe destinées aux réseaux d'organisations de jeunes <i>Niveau de référence 2018 : 0 ; niveau cible 2022 : 10</i> 		d'autres types de ressources)
	<u>Produit 3</u> : Les politiques et programmes nationaux sont renforcés afin de pouvoir s'attaquer aux éléments déterminants de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, en particulier des plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques adoptées tenant compte des principaux éléments déterminants de la santé reproductive des adolescents et des jeunes <i>Niveau de référence 2018 : 0 ; niveau cible 2022 : 3</i> • Existence d'un dispositif destiné au suivi des objectifs de développement durable <i>Niveau de référence 2018 : non ; niveau cible 2022 : oui</i> • Nombre de secteurs en mesure de produire des données statistiques sur les problèmes de santé reproductive des adolescents et des jeunes <i>Niveau de référence 2018 : 1 ; niveau cible 2022 : 3</i> 	Agence nationale de statistiques, organisations de la société civile, Ministères chargés de l'économie, de la planification et du développement durable, de la justice, des affaires sociales, de l'emploi, UNICEF, organisations bilatérales et multilatérales	<p>0,7 million de dollars (dont 0,4 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,3 million à financer au moyen d'autres types de ressources)</p> <p>Programme : coordination et assistance 0,3 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>